Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260504-ST04052026049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	27	1	1	27

DATE DE LA CONVOCATION
24 avril 2026
DATE D'AFFICHAGE
24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, et le quatre mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*
Absente excusée : *M. CARREE.*
Pouvoir : *M. CARREE à D. ALLAIRE.*
Secrétaire de séance : *P. BANNIER.*

DELIBERATION N° 2026-049

RENOVATION DES VESTIAIRES ET DU CLUB HOUSE DE LA SALLE BEAUCHEMIN

En 2024, la commune a engagé une réflexion sur la rénovation des vestiaires et du club house de la salle de sport Beauchemin. L'étude a été confiée au cabinet d'architecture STUMM.

Suite à la restitution de la 1ère phase d'étude, la collectivité a fait le choix d'engager, au-delà de la rénovation énergétique, des travaux de réhabilitation des vestiaires et la création d'un club house dans le volume existant (salle théâtre). Une extension du bâtiment est donc prévue.

L'Avant-Projet-Détaillé (APD) a été validé par le conseil municipal le 19 décembre 2025.

Le montant des travaux a été estimé à 1 095 600 € TTC et le montant des honoraires de maîtrise d'ouvre à 130 422 € TTC. La collectivité a sollicité des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du contrat départemental de territoire et de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Les prochaines étapes consistent à instruire le permis de construire (délai de 4 mois minimum) et à lancer la consultation auprès des entreprises avant le démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,

PREND ACTE de la présentation du projet de rénovation des vestiaires et du club house de la salle Beauchemin.

AFFIC HE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Patrice BANNIER,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR